

DCM 2023-077



SOUDAN

**COMMUNE DE SOUDAN**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**14 DECEMBRE 2023**

**Extrait du Procès-verbal des Délibérations**

**L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20h30**

Le **quatorze décembre deux mille vingt-trois**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire**.

Sont présents :

Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Alexandra MESTRARD, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Thérèse CHAUVIN, Christèle CERISIER, Romain DUDOUE, Florence FLIPOT, Nicolas GITEAU, Gaëtan GUÉRIF, Bernard LEBRETON, Florence LEGRAS, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE.

Excusés :

Xavier PARSY, Elisabeth VEILLON, Antoine GUIGOURESE

Pouvoirs :

Xavier PARSY donne pouvoir à Jean-Claude DESGUES

Elisabeth VEILLON donne pouvoir à Gildas LORANT

Antoine GUIGOURESE donne pouvoir à Nicolas GITEAU

Date de la convocation :

07 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :

19

Conseillers présents :

16

Conseillers votants :

19

Secrétaire de séance :

Romain DUDOUE

Heure début de réunion :

20h30

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-077** Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale ainsi que sur la demande de permis de construire présentée par la société SAS MEETHA en vue de l'extension d'une unité de compostage de déchets non-dangereux de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de Soudan

M. le Maire présente l'objet de l'enquête publique.

Actuellement, la société valorise un volume journalier par compostage de 28 tonnes et par méthanisation de 46,5 tonnes d'intrants (déchets végétaux, boues de stations d'épuration, effluents d'élevage, matières grasses et huiles alimentaires, déchets d'industries agro-alimentaires, etc...). La production annuelle de compost est de l'ordre de 5000 tonnes, valorisée comme amendement organique dont la partie non conforme par épandage pour environ 350 tonnes et le reste par commercialisation d'un compost normé. Plan d'épandage réparti sur 14 communes. La société souhaite augmenter ses capacités journalières de compostage et de réception de déchets non-dangereux et développer des activités :

- de traitement biologique de boues non-valorisables en agriculture, issues de stations d'épuration urbaines ;
- de déconditionnement manuel de déchets non-dangereux dont des produits provenant de l'industrie agro-alimentaire ;
- de production d'amendements organiques au sein de casiers ouverts.

L'unité de méthanisation ne fera pas l'objet d'augmentation d'activité, ni d'aménagements nouveaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EMET un avis favorable pour ce projet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Jean-Claude DESGUÉS,  
Maire

